

2022

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



SYDOM
Aveyron



Florence CAYLA
Présidente du SYDOM

ÉDITORIAL

Au mois de juillet, j'ai eu l'honneur d'être élue présidente du SYDOM au côté des 36 délégués du SYDOM. Jean-François ROUSSET, jusqu'alors Président depuis 2020 ayant remporté les élections législatives dans la 3^{ème} circonscription et en conformité avec la loi de non-cumul des mandats, a en effet démissionné de la présidence. Il continue à participer activement aux travaux du Syndicat en qualité de délégué. Je remercie sincèrement les élus de la confiance ainsi témoignée et suis ravie d'être accompagnée par une équipe de 4 vice-présidents dynamiques et investis - Elodie GARDES du SMICTOM Nord Aveyron, Françoise MANDROU-TAOUBI d'Ouest Aveyron Communauté, Jacques COMMAYRAS de la Communauté de Communes Millau Grands Causses et Thierry ARNAL de la Communauté de Communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons.

Les enjeux et défis du syndicat sont nombreux afin de faire évoluer le service public de traitement des déchets en réponse aux enjeux de transition écologique et je suis très fière de les poursuivre avec rigueur et conviction.

En novembre, après une année d'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits métaux, les résultats très encourageants démontrent l'engagement fort des aveyronnais dans ce geste de tri. Pas moins de 4 kg supplémentaires par aveyronnais d'emballages et de papiers ont été valorisés dans la poubelle jaune ! Les nombreuses missions de sensibilisation et notamment à travers la tournée du camion tri-tour qui a sillonné le département tout au long de l'année, ont permis de faire adopter les nouvelles consignes de tri simplifiées. Grâce à la modernisation de son centre de tri, l'Aveyron peut être fier de gérer l'ensemble de ses déchets d'emballages, en autonomie sur son propre territoire ! Ce premier pas constitue une avancée majeure vers la réduction du contenu du sac noir.

Du côté des déchets de la poubelle noire, l'année 2022 est marquée par le démarrage des travaux de construction de l'unité KEREÀ à Viviez. Le chantier a démarré le 6 septembre 2022 par les travaux de terrassement consistant en la création d'une plateforme, les voiries d'accès et des bassins de rétention des eaux. En 2025, tous nos déchets seront valorisés et/ou traités en Aveyron (aujourd'hui ils sont acheminés dans le Tarn), ce qui réduira considérablement notre empreinte carbone.

En parallèle, en réponse aux obligations de tri à la source des biodéchets, l'expérimentation de la collecte biflux en sacs orange a été engagée, en octobre 2022 sur 7 communes volontaires, avant d'être généralisée à l'ensemble du territoire. Les 12 000 habitants ainsi concernés ont adopté un nouveau geste de tri pour valoriser en compost tous leurs déchets organiques. Après la collecte, les sacs orange sont séparés des sacs noirs grâce à une unité de tri robotisée. Ce dispositif simple est complémentaire du compostage individuel en valorisant tous les biodéchets.

Toutes ces actions collectives et individuelles permettront de réduire drastiquement les déchets du sac noir pour plus de valorisation et ainsi réduire notre impact environnemental !

Bonne lecture

SOMMAIRE

Rétrospective 2022..... p.4

1 LE SYDOM AVEYRON..... p.6
1- Une compétence, un territoire..... p.6
2- Une organisation et des emplois..... p.7

2 LA NOUVELLE GOURVERNANCE..... p.8

3 LES GRANDS PROJETS..... p.10
1- L'expérimentation du tri à la source des biodéchets..... p.10
2- L'installation de tri robotisé et de compostage p.11

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES..... p.12
1- Les déchets transportés..... p.12
2- La collecte sélective..... p.14
3- Les produits conditionnés..... p.15
4- Les déchets verts..... p.15
5- Les ordures ménagères..... p.16

5 LES INDICATEURS FINANCIERS..... p.17
1- Le budget du SYDOM p.17
2- Les modalités de financement..... p.17
3- Une politique tarifaire rigoureuse..... p.19

5- Le coût du traitement ramené à l'habitant..... p.20

6- Les soutiens financiers..... p.20

7- Produits des droits d'accès à ECOTRI..... p.20

8- Principales prestations sous contrat..... p.21

6 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX..... p.22

1- Diminuer la quantité de déchets enfouis et mieux valoriser les déchets recyclables..... p.22

2- Développer la valorisation énergétique des refus..... p.23

3- Les performances de valorisation des déchets recyclables..... p.24

4- Le bilan environnemental du recyclage..... p.24

7 UN CONTRAT POUR LES DEA..... p.25

1- Le déploiement des bennes DEA..... p.25

2- Les tonnages et les soutiens financiers..... p.25

8 DIVERSIFIER LA COMMUNICATION..... p.27

1- Une jeu concours pour les écoles..... p.27

2- Une campagne pour remercier les habitants..... p.28

3- Les visites et animations pour les particuliers et scolaires..... p.29

RÉTROSPECTIVE 2022

24
mars

Finances :

Le budget primitif est voté suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (DOB) et de la prospective financière.



Étude déchèteries :

Démarrage des diagnostics des déchèteries du territoire dans le cadre de l'étude de transfert de la compétence déchèteries.

11
mai

30
mai

Démarrage des travaux pour l'expérimentation du tri des biodéchets :

Construction d'un hangar sur la station de transit à Sainte-Radegonde permettant d'accueillir la ligne de tri robotisée pour le tri à la source des biodéchets en sacs orange.



Elections législatives :

Jean-François ROUSSET, Président du SYDOM, et Laurent ALEXANDRE membre du Bureau sont élus députés de leurs circonscriptions.

19
juin

7
juil.

Nouvelle gouvernance du SYDOM :

Suite à la démission de Jean-François ROUSSET de la présidence du SYDOM, Florence CAYLA Vice-présidente de Rodez Agglomération est élue Présidente du SYDOM.



**6
sept.**

Démarrage des travaux de construction de KEREA :

Les travaux de terrassement de la zone de Dunet consistant en la création d'une plateforme et des bassins de rétention des eaux permettront l'implantation de l'unité de traitement et de valorisation des déchets de l'Aveyron.



Congrès des maires de l'Aveyron à Rignac :

Le SYDOM a tenu pour la première fois un stand au congrès des maires pour présenter ses actions en faveur du tri et de la gestion des déchets aux élus départementaux.

**28
sept.**

**1^{er}
oct.**

Expérimentation de la collecte des biodéchets en biflux :

Sept communes volontaires participent au tri à la source des biodéchets en sacs orange permettant leur valorisation en compost après distribution des sacs et des bioseaux aux habitants.



Participation au congrès AMORCE à Paris :

Le SYDOM était présent au 36^{ème} congrès AMORCE à Paris avec comme thématique : Quelle résilience pour les territoires en transition écologique ?

**19
oct.**

**22
nov.**

1 an d'extension des consignes de tri :

Lancement de la campagne de communication présentant les résultats de la première année de passage à l'extension des consignes de tri.



Salon du réemploi et de la réutilisation à Rodez :

Pour la troisième année consécutive, le SYDOM est présent à cette manifestation aux côtés de Rodez Agglomération.

**2
dec.**

1 LE SYDOM AVEYRON

1-UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (Syndicat Intercommunal, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération). Il assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 273 276 habitants sur un territoire de 8 661 km². En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

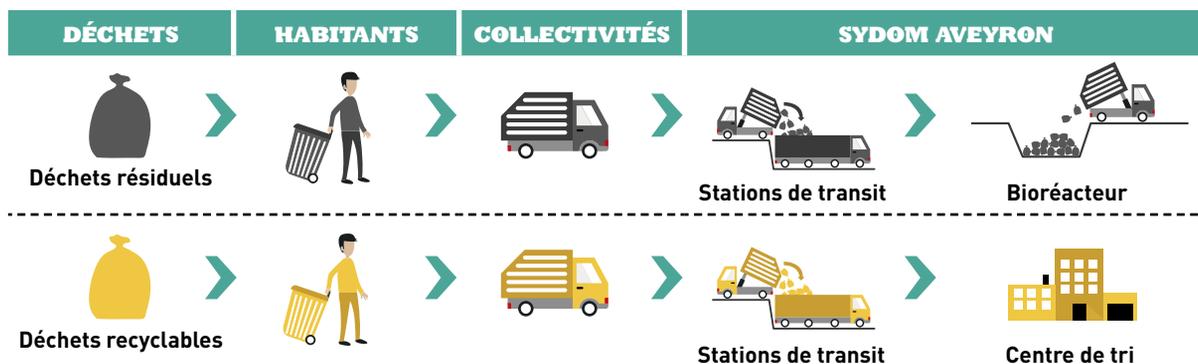
La compétence traitement du SYDOM englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

Le SYDOM est titulaire de deux contrats avec des éco-organismes : CITEO pour les emballages ménagers et les papiers et ECO-MOBILIER (nouvellement renommé ECOMAISON) pour les déchets d'éléments d'ameublement.

18
intercommunalités et
le Conseil Départemental

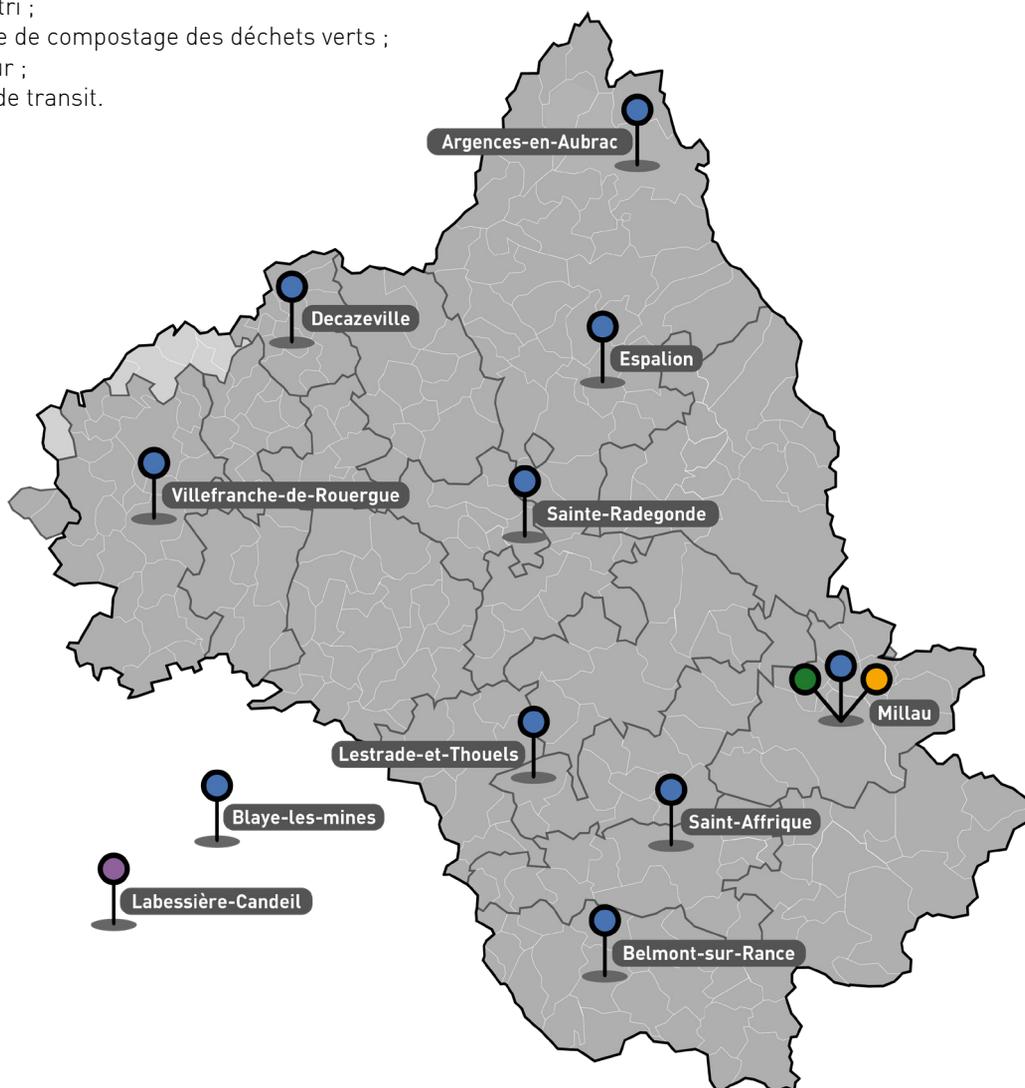
282
communes



2-UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services. Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2022 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, ce qui représente près de 100 emplois générés.

- 1 centre de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 bioréacteur ;
- 10 stations de transit.



Les équipements de traitement et de valorisation :

Au 31 décembre 2022, l'effectif était de 16 personnes. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique.

- STATIONS DE TRANSIT
- CENTRE DE TRI
- PLATEFORME DE COMPOSTAGE
- BIORÉACTEUR

2 LA NOUVELLE GOUVERNANCE

Le comité syndical est l'instance qui administre, par ses délibérations, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la compétence traitement des déchets transférée au SYDOM par ses adhérents. Il se réunit au moins une fois par trimestre et se compose de 37 élus délégués par les intercommunalités et par le Conseil Départemental. Le comité syndical comprend un bureau, composé de 12 membres dont la Présidente et ses 4 vice-présidents. En 2022, Florence CAYLA Maire de Sébazac, succède à Jean-François ROUSSET élu député de sa circonscription.

● Présidente ● Vice-Président/e ● Membre du Bureau



**Florence
CAYLA**
Rodez Agglomération



**Élodie
GARDES**
SMICTOM Nord Aveyron



**Françoise
MANDROU-TAOUBI**
Ouest Aveyron Communauté



**Jacques
COMMAYRAS**
CC Millau Grands Causses



**Thierry
ARNAL**
CC St Africain Roquefort
Sept Vallons



**Alain
ALONSO**
Decazeville Communauté



**Roland
AYGALENQ**
CC Conques Marcillac



**André
CARNAC**
CC des Causses à l'Aubrac



**Serge
JULIEN**
Conseil Départemental



**Yves
MAZARS**
CC du Pays Rignacois



**Patrick
ROBERT**
CC du Réquistanais



**Jacky
VIALETES**
Pays Ségali Communauté



**Laurent
ALEXANDRE**
Decazeville Communauté



**Jacques
ARLES**
CC Muse et Raspes du Tarn



**Alexandre
BENEZET**
SMICTOM Nord Aveyron



**Francis
BERTRAND**
CC Lévézou Pareloup



**Alain
BESSAC**
CC Aveyron Bas Ségala Viaur



**Alain
BESSIÈRE**
Rodez Agglomération



**Robert
BOS**
CC Pays de Salars



**Didier
BOUCHET**
Rodez Agglomération



**Pauline
CESTRIÈRES**
SMICTOM Nord Aveyron



**Sylvain
COUFFIGNAL**
CC Conques Marcillac



**Maryline
CROUZET**
Rodez Agglomération



**Francis
DÉLÉRIS**
CC du Plateau de
Montbazens



**Michel
DELPECH**
Ouest Aveyron Communauté



**Patrick
GAYRARD**
Rodez Agglomération



**Cathy
JOUVE**
CC Millau Grands Causses



**Christophe
LABORIE**
Conseil Départemental



**François
LACAZE**
CC des Causses à l'Aubrac



**Yves
MALRIC**
CC Larzac et Vallées



**Guy
MARTY**
Ouest Aveyron Communauté



**Alain
NAYRAC**
CC Millau Grands Causses



**Jean-François
ROUSSET**
CC Monts Rance et Rougier



**Bertrand
SCHMITT**
CC St Affricain Roquefort
Sept Vallons



**Dorothée
SERGES-GARCIA**
Pays Ségali Communauté



**Marie-Noëlle
TAUZIN**
Rodez Agglomération



**Christian
TIEULIÉ**
Conseil Départemental



3 LES GRANDS PROJETS

1-L'EXPERIMENTATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Une expérimentation du tri à la source des biodéchets en collecte biflux a été engagée en octobre 2022 sur 7 communes du territoire représentant 12 000 habitants. Cette expérimentation a permis d'affiner les hypothèses techniques et quantitatives de l'étude préalable sur la mise en place du tri à la source des biodéchets, de tester l'efficacité de la communication et de la sensibilisation et de vérifier la performance des robots de tri. Les résultats étant probants, ce nouveau geste de tri est maintenu au sein des foyers participant en 2023 et sera étendu dans les années à venir à tout le département.



Les habitants du Monastère, de Sainte-Radegonde, de Sébazac-Concourès, de Flavin, de Pont-de-Salars, de Prades-de-Salars et de Trémouilles ont été invités à retirer leurs bioeaux et sacs orange pour effectuer ce nouveau geste de tri très simple ; les déchets alimentaires, restes de table et de cuisine ou aliments périmés, même ceux que l'on ne met pas dans son composteur rejoignent le sac orange, lequel, fermé avec un double nœud, est jeté dans le même bac que les sacs d'ordures ménagères.



Les 139 foyers témoins qui se sont portés volontaires pour peser les sacs de biodéchets et répondre à un questionnaire hebdomadaire ont permis d'appréhender la satisfaction globale du dispositif.

L'analyse des réponses est en effet très positive sur plusieurs points, avec les taux de satisfaction suivants :

Qualité et résistance du sac orange :
96 % de satisfaction

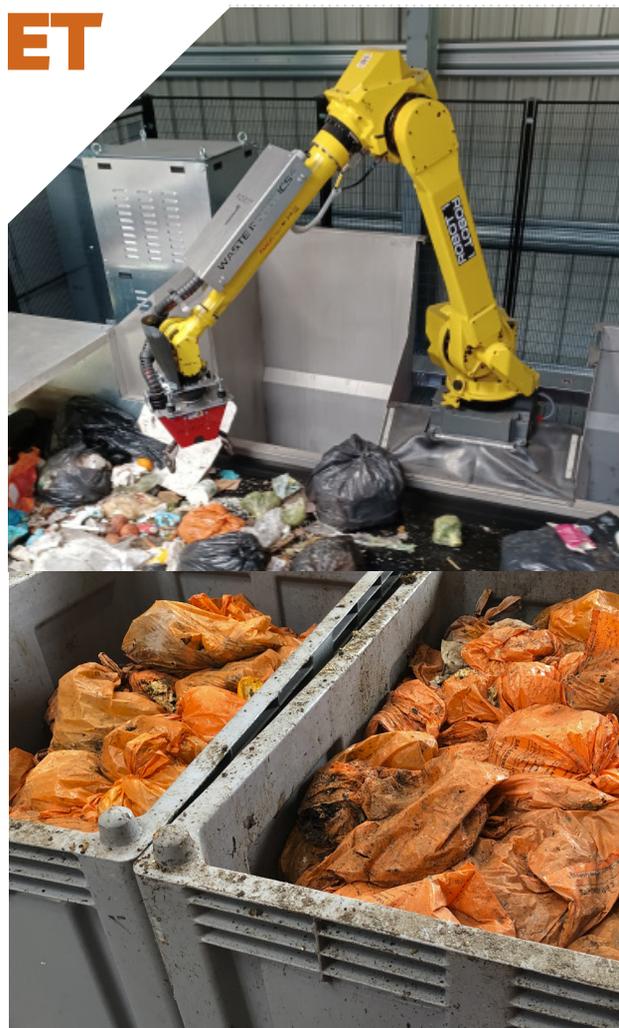
Facilité du geste de tri :
96 % de satisfaction

Aucune nuisance à déclarer :
70% de personnes satisfaites

2-L'INSTALLATION DE TRI ROBOTISÉ ET DE COMPOSTAGE

Le dispositif de tri robotisé (2 robots de tri) a été opérationnel en novembre 2022 sur la station de transit du Ruthénois (Sainte Radegonde) et sera maintenu jusqu'à la mise en service de KEREA. Grâce aux caméras 2D et 3D, l'intelligence artificielle détecte les sacs orange et donne l'ordre aux 2 robots de les prélever.

L'utilisation d'un composteur électromécanique fabriqué en Aveyron est la solution retenue pour la valorisation des biodéchets : les sacs de biodéchets sont déconditionnés sur un tapis alimenté par un convoyeur, des bacs 120 L recueillent les biodéchets qui sont ensuite introduits dans le composteur avec ajout de structurant (broyat de bois). Le compost produit est stocké sur site en caisses palettes pour maturation pendant quelques semaines. Le compost normé est offert aux habitants participant à cette nouvelle collecte.



6 000 participants

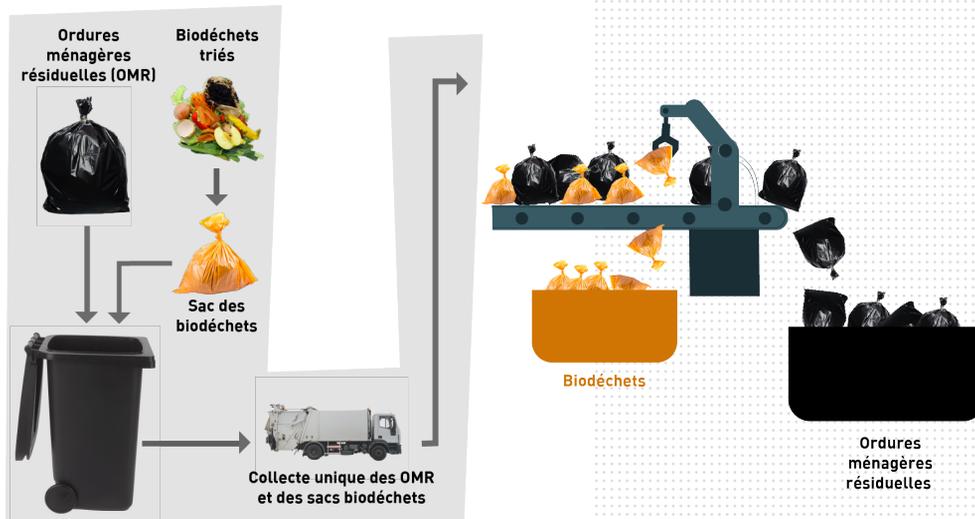
139 foyers témoins

12,5 kg de biodéchets/an/habitant

**75 T/an de biodéchets
détournés du sac noir**

**12 000 m³ de compost
produit en 4 mois**

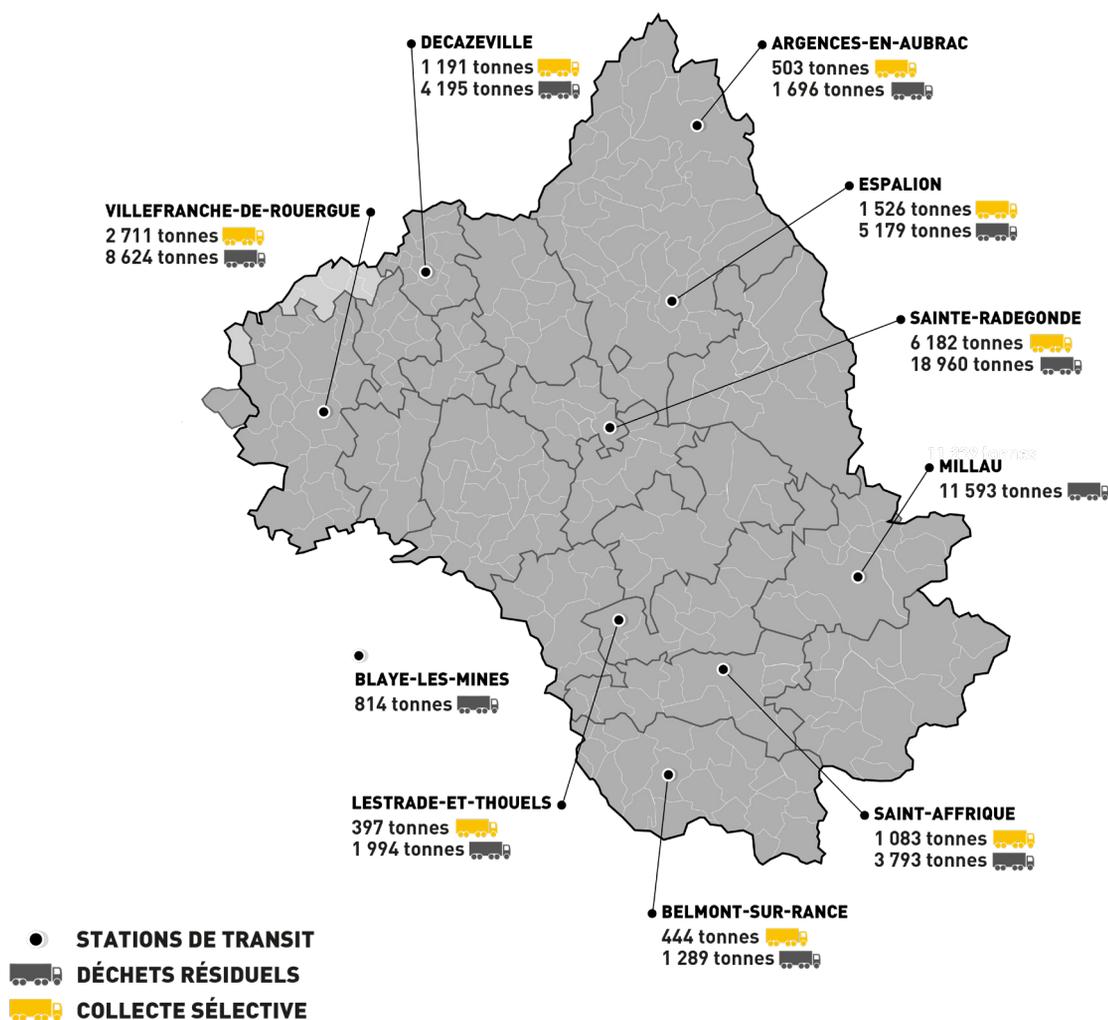
SCHEMA DU DISPOSITIF DE TRI ROBOTISE DES SACS BIODECHETS



4 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte et des sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité. Le but est de regrouper les déchets et d'optimiser le transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2022, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.



En séparant l'activité "collecte" de l'activité "transport", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;
- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte ;
- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic ;
- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

Les stations de transit de Sainte-Radegonde et de Villefranche-de-Rouergue sont exploitées en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique, les collectivités du territoire en assurent le fonctionnement.

Dans une logique de proximité, le SYDOM utilise, depuis janvier 2013, la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) pour une partie des ordures ménagères de Pays Ségali Communauté.

À l'issue d'un appel d'offres, l'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés listés en page 21.



72 174 T
transportées en 2022

dont

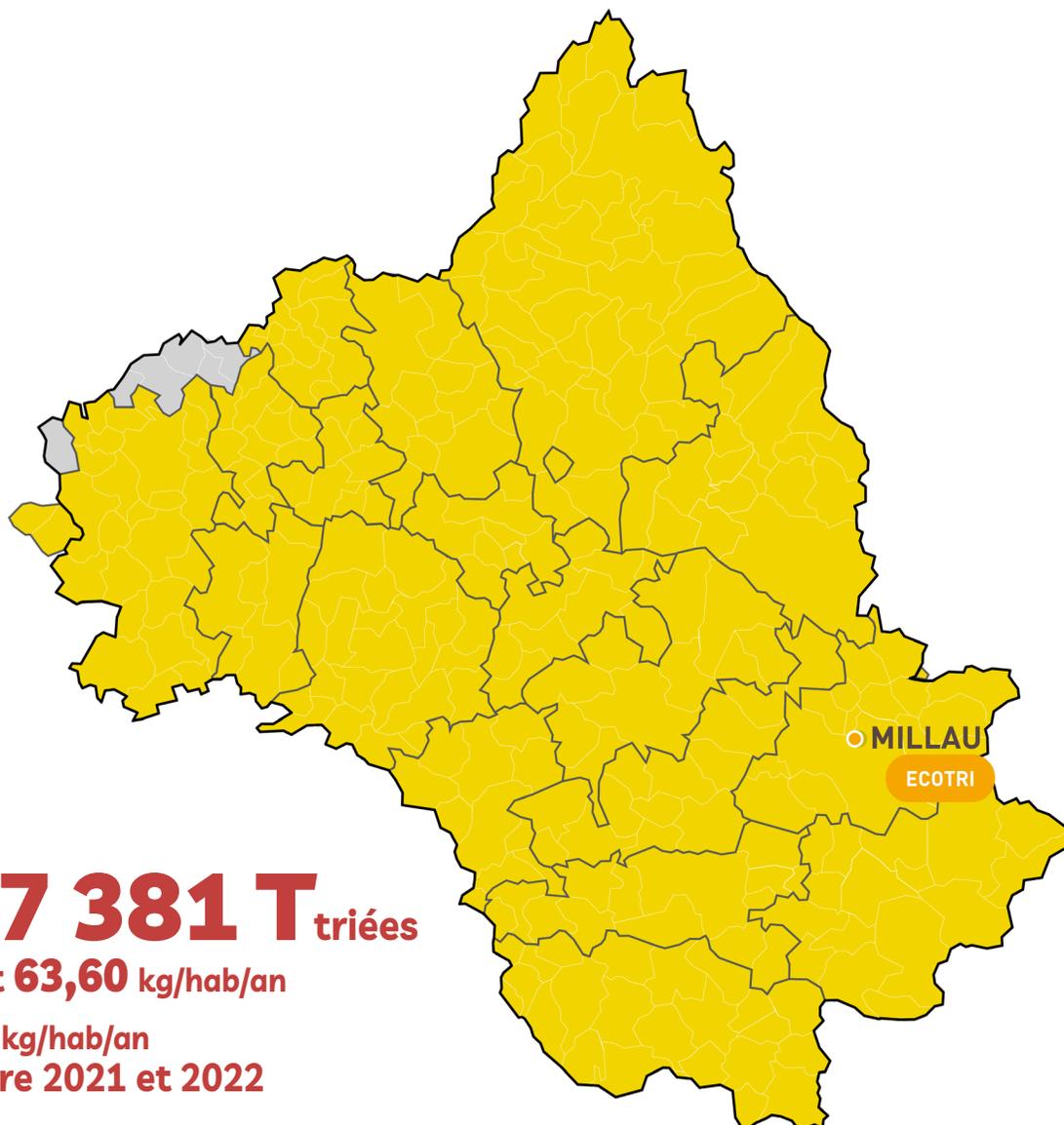
14 037 T de déchets recyclables
58 137 T de déchets résiduels

soit une baisse de **2 479 T**
par rapport à 2021

2-LA COLLECTE SÉLECTIVE

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages et du papier en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Le SYDOM a assuré le tri de 17 381 tonnes produites par 273 276 habitants grâce à ECOTRI, le centre de tri départemental des emballages et des papiers de Millau dont l'exploitation a été confiée à la société SMTVD.



17 381 T triées

soit **63,60** kg/hab/an

+ 4 kg/hab/an
entre 2021 et 2022

13,60 kg/hab/an
d'erreurs de tri

- 1.10 kg/hab/an
entre 2021 et 2022

 PÉRIMÈTRE COLLECTE SYDOM

 COLLECTIVITÉS HORS PÉRIMÈTRE SYDOM

3-LES PRODUITS CONDITIONNÉS

ECOTRI réceptionne du papier et du carton préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ces produits sont issus de points d'apport volontaire et des déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

1 239 T
de déchets conditionnés

dont
195 T de papier
1 044 T de carton

- 38 T entre 2021 et 2022

4-LES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage des déchets verts d'ECOTRI à Millau a permis de traiter 1 988 tonnes de déchets verts et de produire 319 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement est assurée par la société SMTVD.

Les déchets proviennent à 87 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire.

1 988 T
de déchets verts

-117 T entre 2021 et 2022
et 319 T de compost produit



5-LES ORDURES MÉNAGÈRES

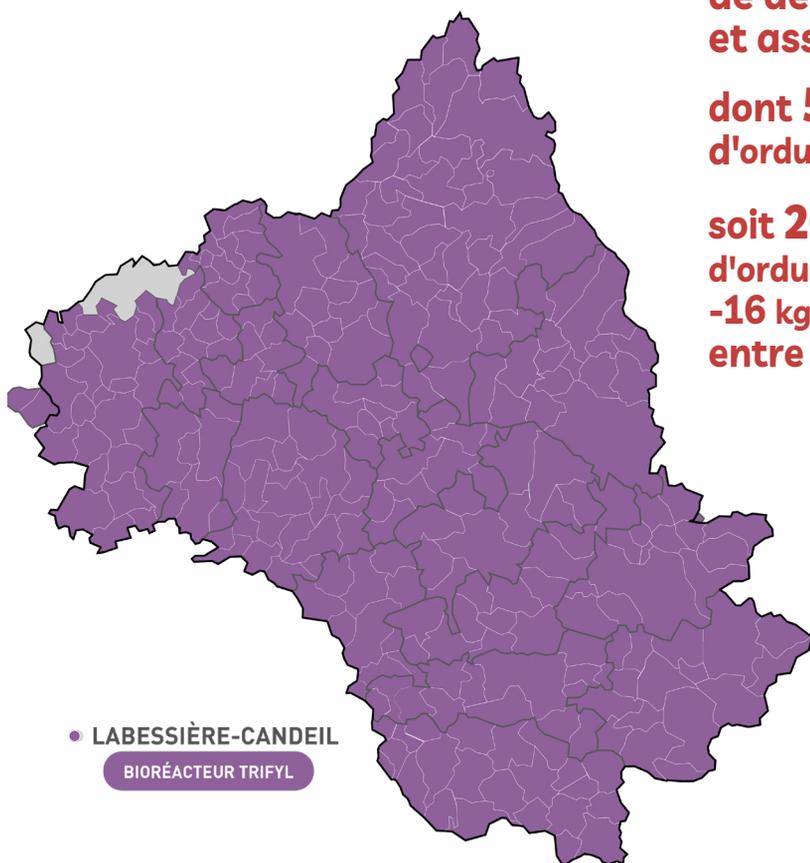
Pour assurer l'élimination de 65 924 tonnes de déchets (dont 56 718 tonnes d'ordures ménagères), le SYDOM s'est appuyé sur le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL. La collaboration entre le SYDOM Aveyron et le Syndicat Mixte TRIFYL s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- Une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels ;
- Une meilleure valorisation des déchets grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels, sous forme d'électricité et de biométhane possible grâce à la technique du bioréacteur.

65 924 T
de déchets ménagers
et assimilés enfouis

dont **56 718 T**
d'ordures ménagères

soit **207,5 kg/hab/an**
d'ordures ménagères produites
-16 kg/hab/an
entre 2021 et 2022



● LABESSIÈRE-CANDEIL
BIORÉACTEUR TRIFYL

● PÉRIMÈTRE COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES
● COLLECTIVITÉS HORS
PÉRIMÈTRE SYDOM

● DÉCHETS RÉSIDUELS

(Dont 1 418 T de Déchets d'Activités Économiques et 56 718 T d'Ordures Ménagères)

58 136 T

● TOUT VENANT
DE DÉCHÈTERIE

7 788 T

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

1-LE BUDGET DU SYDOM

Le budget du SYDOM est de 34 763 608,02 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 20 554 794,02 € pour la section de fonctionnement et 14 208 814 € pour la section d'investissement.

2-LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

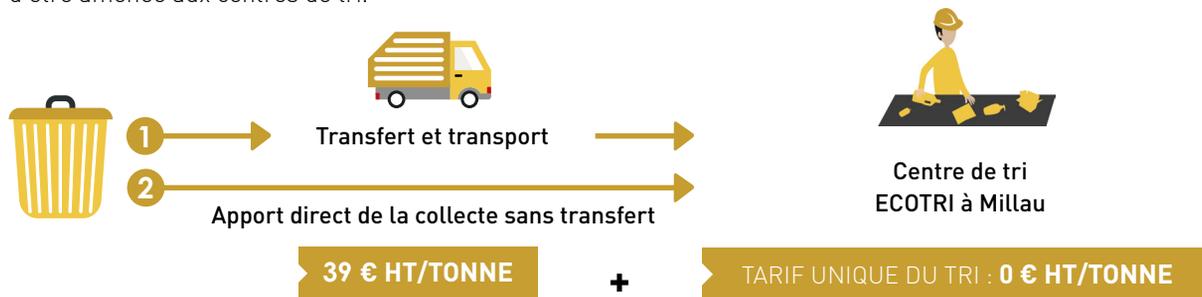
Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui s'élève à :
1,27 € HT par habitant pour le département,
2,54 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SYDOM applique un principe de péréquation des tarifs à la tonne d'ordures ménagères et de collecte sélective. Par péréquation, il est entendu un tarif identique quel que soit le site où la collectivité amène ses déchets (station de transit ou centre de tri).

a. Les tarifs pour la collecte sélective

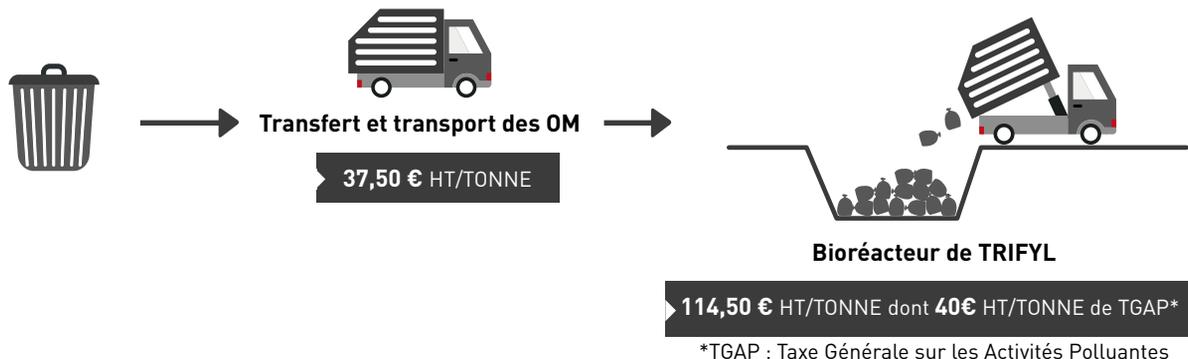
La collecte sélective est soit directement acheminée au centre de tri, soit déposée en station de transit avant d'être amenée aux centres de tri.



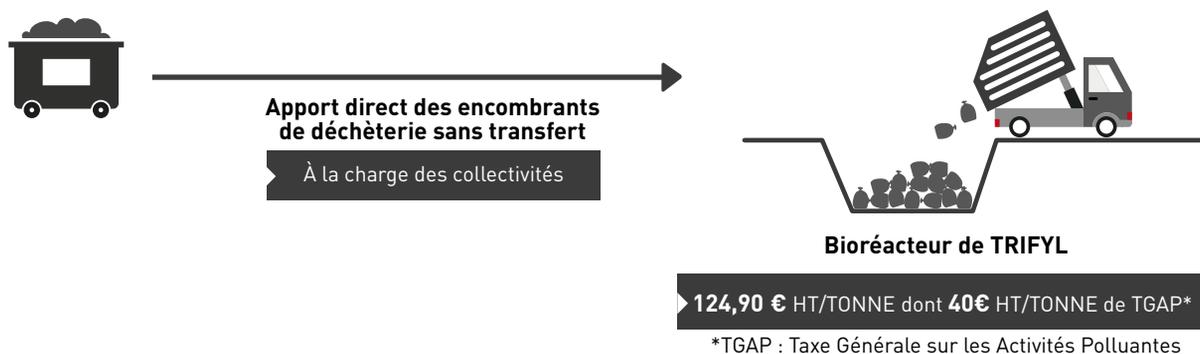
La tarification incitative relative au « tri » facturée annuellement à la tonne entrante HT a été suspendue pour l'année 2022 du fait de la mise en service industrielle du centre de tri. Aussi, il a été défini un tarif unique de 0€/HT la tonne. Le différentiel a été comblé par la revente des matériaux et les soutiens perçus de CITEO. La mutualisation des coûts de transfert, de transport et de tri permet de conserver la péréquation des tarifs.

b. Les tarifs pour les déchets résiduels

- ① Les ordures ménagères sont acheminées vers une station de transit avant d'être amenées au Bioréacteur de TRIFYL à Labessière-Candeil dans le Tarn.



- ② Les encombrants de déchèteries sont directement acheminés au Bioréacteur de TRIFYL.

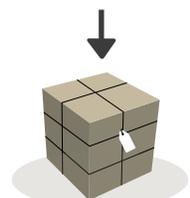


c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

A ECOTRI, les collectivités et les professionnels peuvent bénéficier du conditionnement de leurs papiers et de leurs cartons collectés séparément. La plateforme de compostage leur permet également d'y déposer leurs déchets verts afin qu'ils soient transformés en compost.



Cartons, papiers



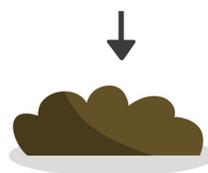
Conditionnement

36,8 € HT/TONNE

ECOTRI



Déchets verts



Plateforme de compostage

52,90 € HT/TONNE

De ce montant sont déduites les recettes liées à la revente du papier et du carton.

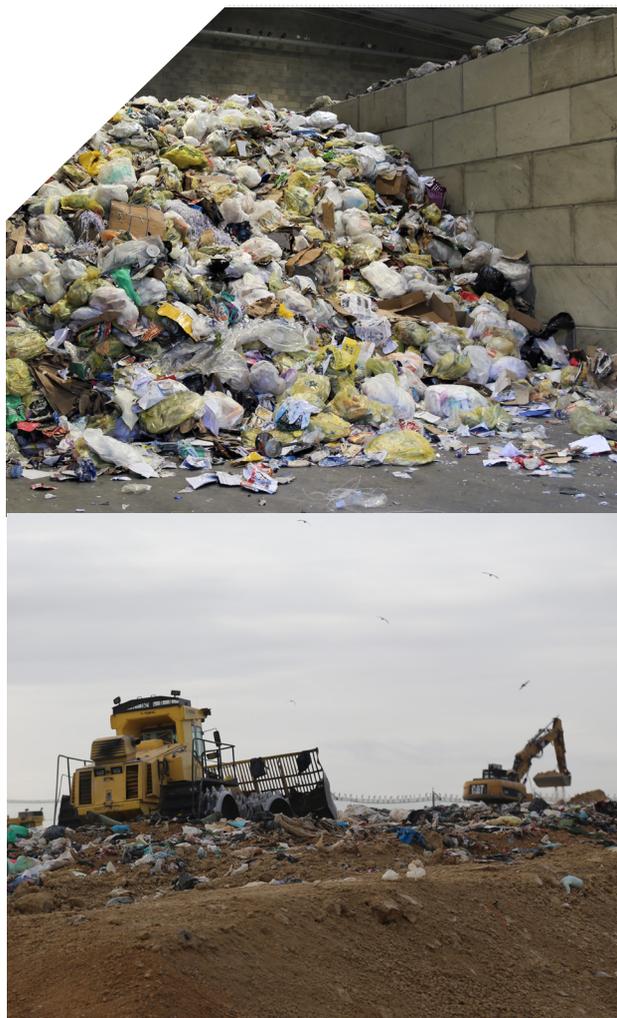
3-UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses.

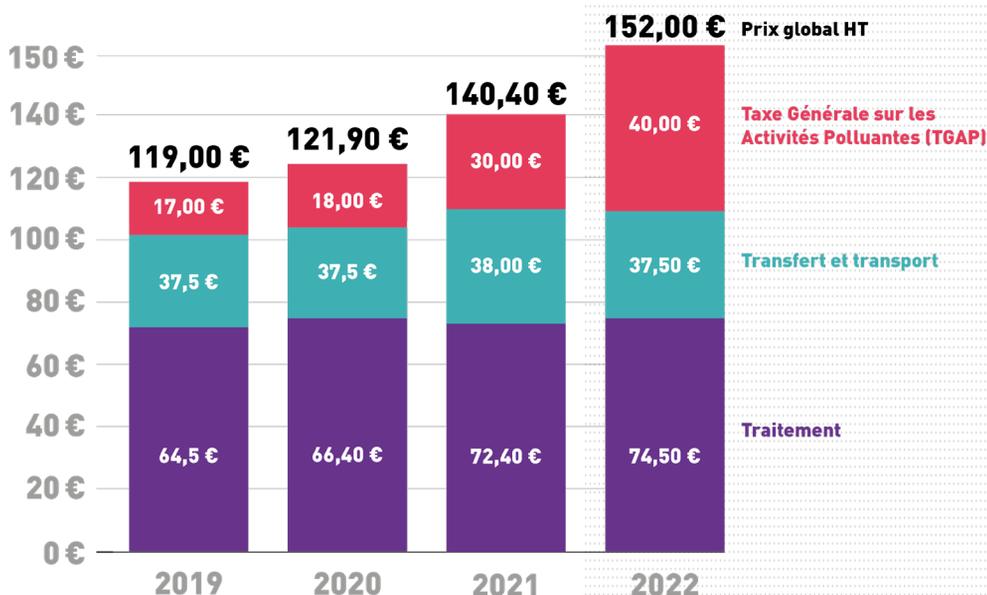
D'autres paramètres extérieurs viennent gréver les tarifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- l'évolution défavorable des cours des matériaux.

Avec l'externalisation du traitement des déchets sur le site de Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée. Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler à la hausse de façon conséquente le prix du traitement des déchets. En 2022, le SYDOM a poursuivi son optimisation des coûts de transport et de traitement dont il a la gestion malgré une augmentation conjoncturelle du prix du traitement. La trajectoire à la hausse de la TGAP définie par la loi de finances se poursuit pour tendre vers le montant cible de 65€ HT par tonne en 2025.

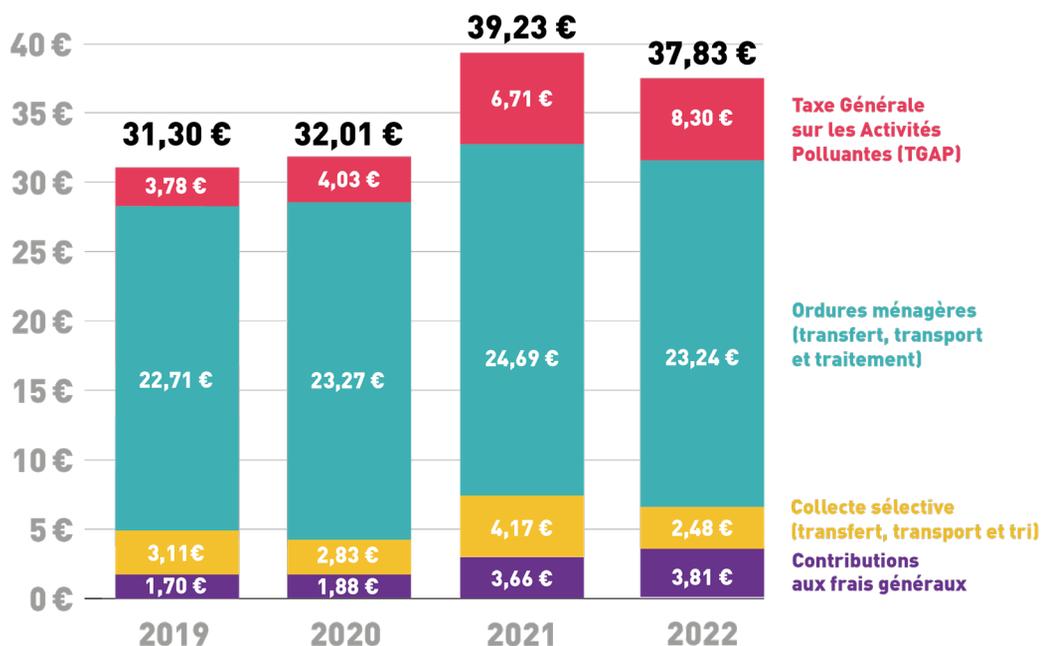


Évolution du prix global à la tonne HT à partir des stations de transit :



4-LE COÛT DU TRAITEMENT RAMENÉ À L'HABITANT

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant :



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'accroît pour les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 8,30 € HT par habitant. La baisse des tonnages traités en 2022 vient atténuer le coût du traitement ramené à l'habitant malgré la hausse des coûts. La mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des déchets prend tout son sens.

5-LES SOUTIENS FINANCIERS

TYPE DE SOUTIEN	SOMMES PERÇUES
Soutiens CITEO Emballages acomptes 2022	2 249 700 €
Solde soutiens CITEO 2021	314 869 €
Revente matériaux (hors papiers collectivités)	1 751 534 €
TOTAL	4 316 104 €

6- PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS À ECOTRI

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
ECOTRI Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	2 031 588 €
	Entreprises	15 387 €
TOTAL		2 046 975 €

7-PRINCIPALES PRESTATIONS SOUS CONTRAT

VÉOLIA PROPRETÉ **183 923 €**

Exploitation du centre ECOTRI de Millau

SMTVD **2 708 667 €**

Exploitation du centre ECOTRI de Millau

RECYCLING CONNEXION **367 043 €**

Valorisation des refus d'ECOTRI en Combustibles Solides de Récupération (CSR)

SYNDICAT MIXTE TRIFYL **7 925 735 €**

Traitement des déchets ménagers aveyronnais.....	6 887 439 €
Traitement des encombrants aveyronnais.....	1 008 985 €
Transfert transport quai de Blaye.....	29 311 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT ARLES **50 390 €**

Transport des OM de la Station de transit de Belmont-sur-Rance.....	35 287 €
Transport de la CS de la Station de transit de Belmont-sur-Rance.....	15 103 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT BOIX **89 283 €**

Transport des OM de la Station de transit d'Agences-en-Aubrac.....	59 939 €
Transport de la CS de la Station de transit d'Agences-en-Aubrac.....	29 344 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT CAZOTTES **65 570 €**

Transport des OM de la Station de transit de l'Estrade-et-Thouels.....	48 151 €
Transport de la CS de la Station de transit de l'Estrade-et-Thouels.....	17 419 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MARTY **1 135 457 €**

Transport des OM de la Station de transit de Decazeville.....	40 695 €
Transport de la CS de la Station de transit de Decazeville.....	75 497 €
Transport des OM de la Station de transit d'ECOTRI à Millau.....	224 605 €
Transport des OM de la Station de transit d'Espalion.....	43 762 €
Transport de la CS de la Station de transit d'Espalion.....	102 814 €
Transport des OM de la Station de transit Saint-Affrique.....	16 073 €
Transport de la CS de la Station de transit Saint-Affrique.....	63 087 €
Transport des OM de la Station de transit de Sainte-Radegonde.....	108 527 €
Transport de la CS de la Station de transit de Sainte-Radegonde.....	256 501 €
Transport des OM de la Station de transit de Villefranche-de-Rouergue.....	68 423 €
Transport de la CS de la Station de transit Villefranche-de-Rouergue.....	135 474 €

TOTAL

12 526 069 €

6 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS ET MIEUX VALORISER LES DÉCHETS RECYCLABLES



a. Les ordures ménagères enfouies

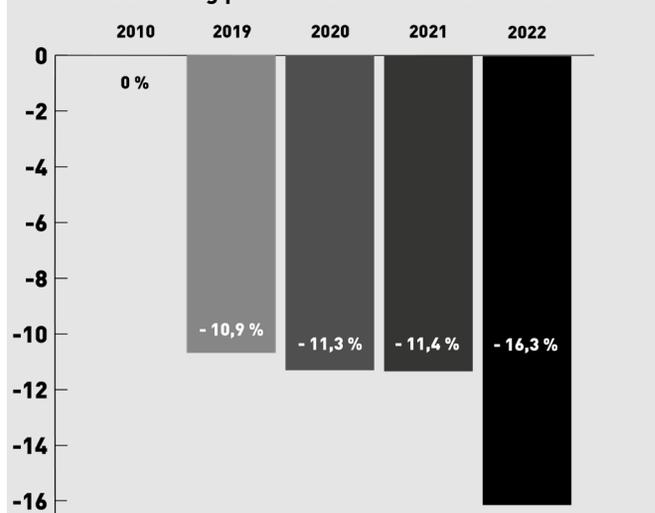
La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 50 % en 2025 par rapport à 2010.

Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout-venant de déchèterie, refus de tri etc. Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

On constate une baisse significative de - 16,3 % des quantités d'ordures ménagères enfouies par rapport à l'année 2010. Cette baisse des quantités de déchets enfouies doit se renforcer dans les années à venir afin d'atteindre la cible fixée en 2025 de - 50 %.



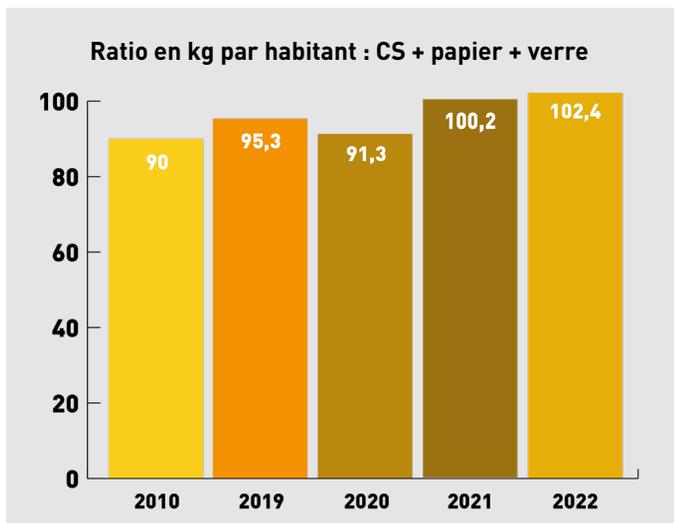
Ratio en kg par habitant OM + refus enfouies



b. La collecte sélective des emballages, du papier et du verre

Pour l'année 2022, le cumul des tonnages triés de collecte sélective, de papier et de verre s'élève à 102,4 kg par Aveyronnais et évolue à la hausse.

La simplification du geste de tri lors du passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits métaux au 1^{er} novembre 2021 constitue un des éléments clés de cette évolution à la hausse.



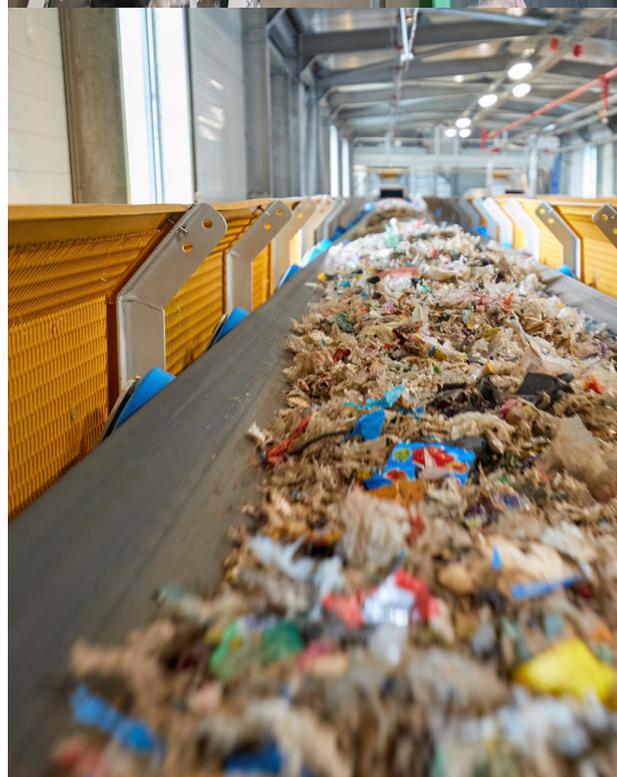
2-DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES REFUS

Le gisement des déchets comporte une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles.

Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri (refus). Ces refus sont valorisés énergétiquement, grâce à leur valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

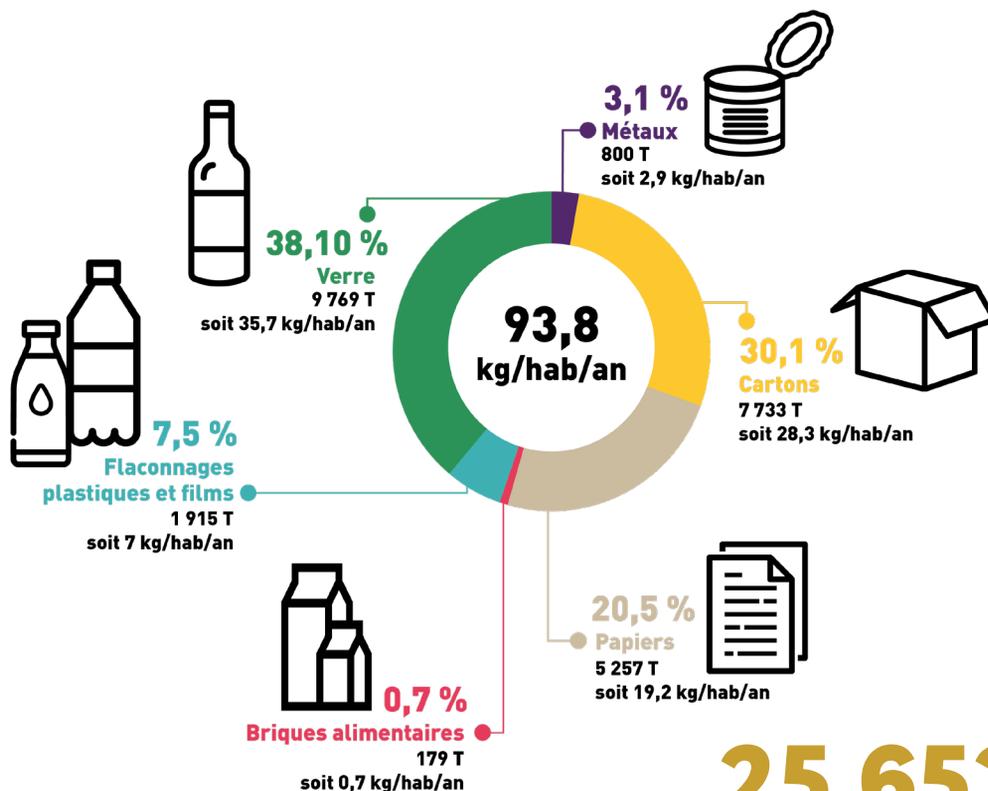
La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR est opérationnelle depuis 2017.

2 670 T
de refus valorisés
énergétiquement
- 1 248 T entre 2021 et 2022



3-LES PERFORMANCES DE VALORISATION DES DÉCHETS RECYCLABLES

En 2022, chaque Aveyronnais a valorisé 93,8 kg. Cela représente 25 653 tonnes valorisées. Le SYDOM intègre les papiers et cartons issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes. Les performances sont sensiblement équivalentes à l'année précédente. La hausse significative des performances de collecte des métaux, des cartons, des plastiques se croise avec une baisse conjoncturelle des performances de collecte de papier. En effet, la dématérialisation entraîne mécaniquement une baisse de la consommation en papier qui devrait s'accroître dans les années à venir.



25 653 T
de déchets recyclables valorisés en 2022

4-LE BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 29 590 tonnes de matières premières économisées

Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais



≈ 645 millions de litres d'eau économisés

Consommation annuelle d'une commune de 11 755 habitants.



≈ 1 273 980 tonnes de CO₂ évitées

Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 6 598 habitants.



≈ 171 225 MWh économisés

Consommation annuelle d'un bassin de population de 16 624 habitants.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement en limitant les rejets de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.

UN CONTRAT POUR LES D.E.A.*

*Déchets d'Eléments d'Ameublement

1-LE DÉPLOIEMENT DES BENNES DEA

Depuis 2015, le SYDOM porte le contrat Eco-Mobilier, éco-organisme aujourd'hui renommé ECOMAISON en charge de la filière REP (responsabilité Elargie du Producteur) pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement collectés en déchèteries.

Au mois de mai 2022, la déchèterie de Marcillac a été dotée d'une benne pour les DEA, portant à 43 sur 49 les déchèteries aveyronnaises équipées.

Tous les meubles sont acceptés dans cette benne et les déchèteries collectent également les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, soit tous les articles rembourrés de literie et d'assise qui sont orientés vers les filières de valorisation (recyclage ou production d'énergie).

Les meubles déposés en déchèterie sont valorisés par matière :

- Les mousses des matelas sont utilisées dans la fabrication de panneaux isolants ou encore de tatamis de judo
- Les rembourrages sont broyés et servent de combustible pour les cimenteries
- Le plastique est trié par catégories puis broyé et transformé en paille pour la fabrication d'objets divers



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



ecomaison



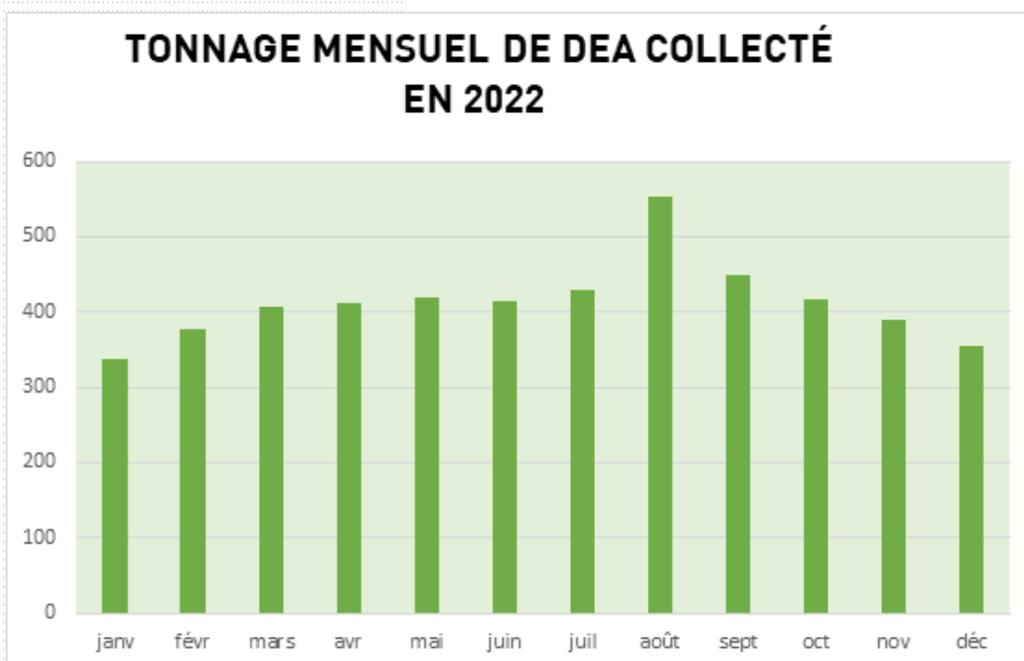
2-LES TONNAGES ET LES SOUTIENS FINANCIERS

Les déchèteries aveyronnaises ont collecté en 2022, dans les bennes dédiées, 4 959,51 tonnes de DEA, auxquelles s'ajoutent, pour les déchèteries sans benne DEA 546,31 tonnes d'équivalent DEA à travers les flux de tout-venant, de bois et de ferraille, soit un total de 5 505,82 tonnes de mobilier usagé (20,1 kg par habitant).

Le SYDOM joue un rôle de coordinateur et de gestionnaire du contrat (suivi, déclaration,...), les soutiens étant directement versés aux collectivités. Pour l'année 2022, le total des soutiens s'élève à 229 251,89 €.

Afin d'inciter les collectivités à améliorer le remplissage des bennes, Eco-Mobilier applique depuis janvier 2021 une décote allant de 2 à 19 € sur le soutien initial de 20 € par tonne, ou un bonus de 1 € pour les bennes bien remplies. Le tonnage national moyen par benne DEA est de 2,37 T. La moyenne aveyronnaise s'élève à 2,48 T, ainsi ce résultat a permis cette année encore une bonification du soutien de 2 468 €.

A signaler que depuis l'entrée en vigueur du contrat soit du 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2022, les collectivités ont perçu une somme totale de 1 808 159,96 € pour la filière DEA. Et tous les tonnages de DEA valorisés représentent des coûts évités en termes de transport (1 992 bennes DEA enlevées en 2022) et de traitement.



8 DIVERSIFIER LA COMMUNICATION

1-UN JEU CONCOURS POUR LES ECOLES

Après le passage en extension des consignes de tri en novembre 2021, le SYDOM s'est engagé dans une campagne de communication à long terme afin de faire connaître les nouvelles consignes de tri au plus grand nombre d'habitants.

Dans ce cadre, et pour donner suite au succès du concours « Le monstre du tri » lancé en 2019, le SYDOM a organisé un nouveau jeu concours pour les élèves des cycles 2 et 3 (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) dans les écoles publiques et privées de son territoire en début d'année 2022. L'objectif de ce jeu concours a été de sensibiliser les élèves aux nouvelles consignes de tri de façon ludique et créative.

Le concours appelé « Les 7 familles du tri » consistait à fabriquer, à partir de déchets d'emballages décorés, 6 personnages d'une même famille (une famille attribuée par classe participante). Le SYDOM a attribué à chaque classe une famille avec une thématique déterminée : « Repas sur le pouce » ; « Petit déjeuner » ; « Fête d'anniversaire » ; « Goûter à la récréation » ; « Vacances à la plage » ; « Les dents et au lit ! » ; « Joyeuses fêtes ». Durant près de trois semaines, les internautes ont pu voter pour leurs créations préférées sur les réseaux sociaux du SYDOM.

7 classes ont remporté la victoire. Les familles de déchets créées ont été imprimées sous la forme d'un jeu de cartes qui leur a été distribué à l'issue du concours. La somme de 500 euros a également été versée à chaque classe gagnante.

10 000
votes au total

40 écoles participantes



2-UNE CAMPAGNE POUR REMERCIER LES HABITANTS



a- Les félicitations du SYDOM

Afin de remercier les Aveyronnais pour leur première année de tri en extension des consignes, le SYDOM a lancé une nouvelle campagne de communication du 21 novembre au 18 décembre 2022. Pour faire écho à la campagne de 2021 qui annonçait officiellement le changement de consignes de tri, il a été choisi de reprendre le même univers graphique en ajoutant de nouveaux emballages personnifiés faisant référence à la fête. On y retrouve ainsi Margot Marshmallow, Erica Nette, Jeannette la Pochette... Cette campagne de communication a été diffusée sur de nombreux canaux :

- Affichage sur l'ensemble du réseau du Département et dans certaines collectivités
- Envoi du livret A5 « Le Mag du SYDOM » à tous les habitants
- Diffusion sponsorisée d'un court clip vidéo sur les réseaux sociaux
- Diffusion d'un spot de remerciement en radio : TOTEM, Chérie FM, CFM, Menergy
- Encarts presse : Midi Libre, Centre Presse, La Dépêche, Le Progrès St Affricain, Le Villefranchois, Le Bulletin d'Espalion, le Journal de Millau, le St Affricain
- KIT communication pour les Collectivités adhérentes

Il est important de noter l'augmentation de +4,2 kg/habitant de collecte sélective entre l'année 2021 et 2022. Ces chiffres positifs démontrent de l'implication des aveyronnais dans ce geste de tri. Ils ont été sensibles aux diverses actions menées par le SYDOM et c'est pourquoi cette campagne de remerciements prend tout son sens.



b- Le Mag SYDOM pour remplacer la lettre d'infos

Depuis plusieurs années déjà le SYDOM a pour habitude de publier sa lettre d'information dans toutes les boîtes à lettres du département à l'occasion de la campagne de communication. Pour 2022, le « SYDOM Info » devient « Le Mag SYDOM », son format et son contenu évoluent afin de toucher une cible plus familiale. Les pages d'information institutionnelles ont laissé place à des astuces, des jeux et des informations plus ancrées dans les problématiques de tri au sein du foyer. Cette nouvelle formule a remporté un franc succès et sera renouvelée en 2023.

3-LES VISITES ET ANIMATIONS POUR LES PARTICULIERS ET SCOLAIRES

a- Le Tri-Tour

Depuis novembre 2021, afin d'aller à la rencontre des habitants du département, le SYDOM a lancé une grande tournée événementielle appelée « Tri-Tour ». Les animateurs s'adaptent à chaque demande en proposant soit une intervention avec un camion événementiel aménagé, une formation en salle ou la tenue d'un stand sur les marchés, foires, salons, festivals ou dans les établissements scolaires avec pour objectif de se rendre au plus près des Aveyronnais. 2022 a été la première année complète du Tri-Tour, l'occasion de rencontrer un très grand nombre d'habitants, tous fiers d'en apprendre un peu plus sur la gestion de leurs déchets.

221 animations menées en 2022

soit + de 20 432 personnes sensibilisées

b- Les animations du CPIE

Le SYDOM Aveyron propose une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux établissements primaires situés sur son périmètre d'action. Ces animations restent très prisées car elles permettent d'initier très tôt les élèves aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

Les interventions sont assurées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour le compte du syndicat départemental. En 2022, la convention qui arrivait à échéance a été renouvelée jusqu'en 2025. La prise en charge par le SYDOM des animations scolaires a été revalorisée et passe ainsi de 80% à 84,31% du coût total qui s'élève à 255€, le complément de 40€ par demi-journée étant financé par les établissements bénéficiaires.

72 animations menées durant l'année scolaire 2021/2022

soit 1 941 élèves sensibilisés





Rapport d'activité édité par

SYDOM Aveyron

*214 Avenue de Rodez
12450 LA PRIMAUBE*

Directrice de la publication :

Florence CAYLA,
Présidente du SYDOM Aveyron.

Infographie/mise en page/préresse :

SYDOM Aveyron

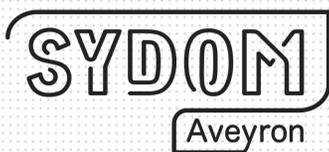
Impression :

FABREGUE Imprimeur
Tirage en 600 exemplaires
Juin 2023

Crédits photographiques :

Adobe Stock
Eco-mobilier
Freepik
Flaticon
SYDOM Aveyron
Communauté de Communes Conques Marcillac

Agence et imprimeur certifiés FSC et PEFC.



**Syndicat Départemental des
Ordures Ménagères**

214 Avenue de Rodez 12450 LA PRIMAUBE
Tél. 05 65 68 34 49
contact@sydom-aveyron.com
www.sydom-aveyron.com